

ROBOTS DE LIVRAISON AUTONOMES : SUZUKI CONCLUT UN ACCORD DE COOPERATION AVEC UNE START-UP JAPONAISE POUR LA LIVRAISON DU DERNIER KILOMETRE



Suzuki Motor Corporation a annoncé la récente signature d'un accord avec la société LOMBY pour le développement conjoint de robots de livraison autonomes. LOMBY est une start-up japonaise spécialisée dans la logistique dite du dernier kilomètre pour la livraison de colis. Cet accord, comme de nombreux autres passés récemment entre Suzuki et plusieurs start-up, s'inscrit dans la stratégie du plan moyen-terme de l'Entreprise, qui prévoit 32 milliards d'euros d'investissements d'ici 2030.

Depuis 2022, Suzuki et LOMBY étudient la possibilité de créer un robot de livraison autonome sur la base d'un fauteuil roulant électrique que produit Suzuki. Dans le cadre de ce développement conjoint, Suzuki supervisera la conception et le développement de la base, tandis que LOMBY prototypera et adaptera le robot de livraison autonome, développera un système de livraison et effectuera les tests nécessaires intégrés au programme de développement. Le partenariat permettra également d'étudier la possibilité d'utiliser des pièces communes, pour les robots de livraison et les fauteuils roulants électriques, afin de réduire les coûts de fabrication avant d'envisager le lancement d'une production de robots de livraison autonomes.

Au Japon, ce type de véhicule pourrait être certifié comme «véhicule de micromobilité pilotable à distance », permettant de circuler sur route ouverte, en vertu de la loi révisée sur la circulation routière qui devrait entrer en vigueur en avril prochain dans l'Archipel.

La poursuite d'une stratégie annoncée

Le partenariat signé avec LOMBY, s'inscrit dans le plan stratégique 2030 annoncé récemment par Suzuki, fort d'un investissement de 32 milliards d'Euros d'ici 2030. Celui-ci s'appuie notamment sur de nouveaux produits, services, solutions de R&D et de partenariats technologiques et stratégiques pour accompagner l'électrification du marché, la connectivité et les technologies de conduite autonome. Parmi ceux-ci, il est à rappeler :

SUZUKI FRANCE S.A.S
8, avenue des Frères Lumière
78190 TRAPPES – France

- La signature en janvier d'un accord avec la société canadienne **Inmotive** pour développer une transmission à deux vitesses destinée à un futur modèle électrique de la marque;
- Le protocole d'accord signé en novembre 2022 entre Suzuki et **PowerX**, entreprise japonaise spécialisée dans les technologies de stockage d'énergie par batterie. Cette collaboration doit ainsi donner jour à des dispositifs de stockage d'énergie et à des chargeurs ultra-rapides, au Japon et en Inde;
- L'investissement en 2022, dans **Applied Electrix Vehicle Ltd**, une société australienne spécialisée dans la conception de logiciels destinés à l'électrification des véhicules et à la conduite autonome;
- La prise de participation dans **SkyDrive Inc**, une société japonaise spécialisée dans la conception de voitures volantes et de drones cargo.

En outre, un protocole d'accord, signé en mars 2022 avec l'état du Gujarat en Inde, portant sur un investissement de 150 milliards de yens, permettra d'y produire des véhicules 100 % électriques et des batteries.

Enfin, le lancement de **Suzuki Global Ventures**, un fonds de capital-risque, a pour objectif de développer les collaborations avec des start-up afin de créer des produits et des services destinés aux clients Suzuki dans le monde, avec comme objectif majeur un meilleur respect de l'environnement.

Pour davantage d'informations sur le plan stratégique à horizon 2030 de Suzuki, vous pouvez consulter [ce communiqué de Presse](#).

Pour en savoir plus sur les accords stratégiques de Suzuki avec ses partenaires, vous pouvez consulter [ce communiqué de Presse](#).